



CONVOCATION

**Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux
BIZANET**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil municipal de la commune de Bizanet qui aura lieu le **mercredi 02 juillet 2025 à 18 heures 30 minutes** à la salle du Conseil municipal.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal du 14 avril 2025
- Admission en non-valeur des créances éteintes
- Travaux de rénovation énergétique de l'Ecole communale - demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert- modification du plan de financement
- Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail
- Liste préparatoire de la liste annuelle du jury d'assises
- Modification des statuts du Grand Narbonne
- Renouvellement de la convention de prestation de service d'instruction des autorisations du droit du sol
- Convention de partenariat entre la commune et la société la bergerie de Roquelongue
- Renouvellement d'une Zone d'aménagement différé
- Convention relative à la mise à disposition d'un véhicule de guet armé terrestre pour la prévention des incendies de forêt patrouille « EOLE SUD »
- Projet d'implantation d'un parc éolien et d'un parc solaire agrivoltaïque porté par la société Q ENERGY France
- Délibération autorisant la société R&S à étudier la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Bizanet
- Cession de la parcelle A n° 3738
- Cession de la parcelle B n° 1377
- Cession de la parcelle A n°3347
- Adhésion au « service+ » Retraite du CDG11
- Renonciation à la demande d'acquisition par la Commune des terrains situés dans l'emplacement réservé n°10a inscrit au PLU dans le cadre de l'exercice du droit de délaissement des terres concernées
- Renonciations à la demande d'acquisition par la Commune des terrains situés dans les emplacements réservés n° 3, 4, 9 et 23 inscrits au PLU dans le cadre de l'exercice du droit de délaissement des terres concernées

- Signature de la convention relative au renouvellement du projet éducatif de territoire (PEDT) et au plan mercredi
- Droit de préemption urbain
- Questions diverses

Le Maire

Alain VIALADE

